

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je voudrais aborder maintenant une troisième question qui préoccupe les Canadiens. Ces derniers craignent que l'on admette dans notre pays des personnes qui présentent un risque pour la sécurité ou des personnes coupables d'actes criminels dans leur pays d'origine. Je voudrais faire une ou deux remarques sur ce point.

Premièrement, je connais assez bien le contexte international au sujet des personnes qui présentent un sérieux risque pour la sécurité nationale. Ce ne sont pas ces gens-là qui se font passer pour réfugiés. Comme le député de Spadina (M. Heap) l'a dit l'autre jour, les terroristes, les méchants, si on peut dire, arriveront avec tous les documents nécessaires, ils porteront de beaux vêtements et ils voyageront probablement en première classe par avion. Ils arriveront ici bien organisés et non comme des réfugiés.

Deuxièmement, j'ai vérifié et je crois pouvoir affirmer que le gouvernement canadien n'a jamais trouvé une personne considérée comme dangereuse pour la sécurité qui soit arrivée au Canada comme réfugiée. Aucun terrorisme ou grand criminel n'a jamais demandé le statut de réfugié au Canada.

Cela dit, les députés de tous les partis veulent certainement faire le maximum pour s'assurer que de tels gens n'entrent pas au pays. Mon parti se préoccupe autant de cette question que le gouvernement.

Actuellement, une personne qui demande le statut de réfugié et qui est détenue parce qu'on a des raisons de penser qu'elle entre dans cette catégorie a droit à une audience dans les 48 heures. Ensuite, on demande au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité de dire si cette détention est justifiée. Telle est la loi actuelle. En général, ce processus semble bon pour cette catégorie de personnes. Cependant, le projet de loi C-84 propose de remplacer l'opinion du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité par un jugement de la Cour fédérale.

Ce changement serait mauvais pour deux raisons. Premièrement, c'est le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité qui est spécialisé dans l'évaluation des risques pour la sécurité. C'est la raison pour laquelle nous avons créé cet organisme. C'est pourquoi nous sommes en train de bâtir une organisation avec des gens qui ont de l'expérience dans ce domaine. Ce sont eux qui ont de l'expérience et qui ont actuellement la responsabilité de faire des recommandations. Cependant, le gouvernement ne veut pas les utiliser, mais préfère confier cette responsabilité à la Cour fédérale qui n'a aucune expérience dans ce domaine. Je suis certain que n'importe quel juge l'admettrait franchement. Nous allons confier cette responsabilité à un juge fédéral qui n'a aucune expérience en la matière.

Deuxièmement, comme tout le monde le sait, il y a un arriéré de plusieurs mois à la Cour fédérale. Les tribunaux fédéraux sont surchargés eux aussi. Nous croyons donc qu'on n'a pas pris un moyen raisonnable pour atteindre le but légitime de lutter contre les terroristes en puissance et de les empêcher d'entrer au pays en remplaçant le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité par la Cour fédérale.

Immigration—Loi

Notre parti trouve que cette recommandation n'a aucun sens et ne peut pas l'appuyer.

Je veux conclure mes brèves observations sur ce projet de loi en disant que nous voulons qu'on mette fin aux abus contre le système de détermination du statut de réfugié de notre pays. Nous voulons que les profiteurs soient punis et qu'on empêche les terroristes d'entrer au Canada. Nous voulons cependant qu'on remédie à ces problèmes par des moyens compatibles avec le règne du droit, avec la Charte des droits, et avec la tradition canadienne qui a témoigné d'une ouverture à l'égard des réfugiés. Nous ne pouvons appuyer le projet de loi précisément parce qu'il contrevient à ces conditions.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner).

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement avant que le ministre ne prenne la parole. J'ai dit que j'avais adressé une lettre au ministre en février dernier et que je n'avais pas reçu de réponse. On vient de m'informer que j'ai effectivement reçu une réponse détaillée. Je tenais à faire cette mise au point.

• (1720)

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député d'avoir corrigé ce qui manifestement était une simple distraction. Je lui sais gré de certaines de ses observations fort utiles. Peut-être ces députés ont-ils déjà entendu ce qu'ils voulaient entendre, mais je voudrais leur faire part de quelques réflexions.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Si ces conversations doivent se poursuivre, j'inviterais les députés à se rendre derrière les rideaux.

M. Weiner: Monsieur le Président, nous sommes plongés dans une situation difficile, je dirais même explosive. Des incidents récents obligent le gouvernement à légiférer pour combattre les abus dont nos lois de l'immigration font l'objet.

Le message qui a déjà été entendu clairement, c'est que nous ne tolérerons pas la tricherie. Il n'est pas juste qu'un immigrant qui n'est pas un vrai réfugié passe avant les autres. Cela mine le système et encourage encore plus les abus.

Je puis comprendre l'exaspération de bien des gens qui ont attendu fort longtemps dans l'espoir de parrainer des membres de leur famille ou d'autres personnes qui ne respectent pas les conditions très exigeantes de notre politique d'immigration. Je comprends cette exaspération, et la déclaration que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a faite cette semaine a donné à ceux qui ont des enfants à charge âgés l'espoir de pouvoir les faire venir bientôt. Nous savons toute l'importance qu'ils attachent à la réunification de leur famille.

Le régime actuel et le processus de détermination du statut de réfugié est absurde. Il est chaotique, injuste et inefficace. Certains proposent un système encore plus compliqué. Pour le moment, nous n'avons pas de processus d'appel fondé sur le mérite, mais d'aucuns en préconisent l'instauration. On se demande comment cela pourra marcher, puisque le système actuel ne marche déjà pas.